

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 mars 2023**

Objet : Aide exceptionnelle de la ville de Buc aux victimes du séisme du 6 février 2023 frappant la Turquie et la Syrie

Rapporteur : Monsieur le Maire

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>21-03-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le vingt-sept mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages, au Château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>21-03-2023</p>	<p>Présents :</p> <p>M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Madame Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Hervé WIOLAND, Mme Annie SAINCILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Véronique HUYNH, M. Frank MARQUET, M. Bruno GUILLON, Mme Frédérique SARRAU, Mme Juliette ESPINOS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, M. GASQ Christian, Mme Catherine LE DANTEC.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 28</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p>Excusés représentés :</p> <p>Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à M. John COLLEEMALLAY</p> <p>Absents :</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>31/03/2023</p>	

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230331-2023-03-27-03-DE

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.
Date de réception préfecture : 31/03/2023

2023-03-27/03 Aide exceptionnelle de la ville de Buc aux victimes du séisme du 6 février 2023 frappant la Turquie et la Syrie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant le budget en cours,

Considérant le séisme qui a frappé la Turquie et la Syrie le 6 février 2023,

Considérant que l'Association des Maires de France a relayé l'ouverture du fonds de concours intitulé Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) "Turquie-Syrie" par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères afin de fédérer les initiatives de solidarités des collectivités avec les populations victimes,

Considérant que la ville de BUC souhaite apporter sa contribution et participer à l'élan national de solidarité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE

- 1) **De verser** la somme de 1000 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) « Turquie-Syrie », en soutien aux populations victimes du séisme du 6 février 2023
- 2) **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;
- 3) **De notifier** cette délibération à toutes les personnes concernées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 31/03/2023
Rendu exécutoire le : 31/03/2023



Le Secrétaire de séance

Buc, le
Le Maire,
Stéphane GRASSET

« Signature électronique »

Grasset

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230331-2023-03-27-03-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Acte à classer

2023-03-27-03

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-31T17-54-56.01 (MI244175045)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230331-2023-03-27-03-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Aide exceptionnelle aux victimes du séisme du 6 février
2023

Date de décision : 31/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 2023-03-27-03 Aide Turquie Syrie - Multicanal : Non
seisme.PDF

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/23 à 16:23

Par BORDIER Frederic

Demande de signature

Date 31/03/23 à 16:23

Par BORDIER Frederic

Signé

Date 31/03/23 à 17:54

Par GRASSET Stéphane

Transmis

Date 31/03/23 à 17:54

Par GRASSET Stéphane

Accusé de réception

Date 31/03/23 à 18:02

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 31 mars 2023 18:02
À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-03-27-03

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-03-27-03, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230331-2023-03-27-03-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-03-27-03

Objet : Aide exceptionnelle aux victimes du séisme du 6 février 2023

Date de décision : 31/03/2023

Date de transmission : 31/03/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>